

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 11 Juin 2020 à 21 Heures.

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 Juin à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en raison du Covid 19, à la salle polyvalente, rue du Bataillon de l'Armagnac, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM AURENSAN LABADIE LAGARDE BARNADAS NAVARRE GARCIA CHANUT PAYROS LETELLIER GARROS Mmes SARNIGUET

Etaient absents et excusés : M. DARBAS – Mme PESQUIDOUX ayant donné procuration à M. GARROS

Etait absent : M DUBOURDIEU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2020 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Vote des taux d'imposition des impôts directs**
- ✓ **Jury d'assises**
- ✓ **Baux logement ancien collègue et office de tourisme**
- ✓ **Examen divers devis**
- ✓ **Questions diverses**

Monsieur Mathieu BARNADAS est nommé secrétaire de séance.

Vote des taux d'imposition des impôts directs

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition pour 2020, taux qui concernent uniquement la taxe foncière et la taxe foncière non bâti. Il propose de reconduire ceux appliqués en 2019 sans changement, soit :

Taxe foncière sur le bâti **27.74 %**
Taxe foncière sur le non bâti **116.84 %**

Il précise qu'en raison de la suppression de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale, la somme habituellement prévue sera versée à la commune sous forme de compensation et ne donne pas lieu à vote.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Jury d'assises

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'établir la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2021.

A partir de la liste électorale, trois électeurs sont tirés au sort, à savoir :

- ✓ Yannick BESNARD
- ✓ Jean-François VAYRAC
- ✓ Valérie GARCIA

Baux logement ancien collège et office de tourisme

■ Logement ancien collège

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 18 mai dernier, de Mme Violaine MARTINA, qui fait part de son intention de quitter le logement qu'elle occupe à l'ancien collège.

Avis favorable.

■ Demande de résiliation bail Office de tourisme du Pays du Val d'Adour

Monsieur le Maire rappelle la demande de l'OT évoquée lors de la précédente réunion du conseil municipal. Elle concerne la résiliation du bail du local à usage de secrétariat de tourisme situé place du colonel Parisot, à l'ancienne gendarmerie. Le courrier ayant été reçu le 15 avril, un délai de 3 mois sera appliqué avant la sortie des lieux.

■ Demande prolongation bail logement presbytère

Monsieur le Maire évoque le bail conclu avec l'association REGAR pour la location de l'appartement situé au Presbytère qui s'achève le 11 août prochain. Une reconduction d'une période de 6 mois est sollicitée jusqu'au 31 décembre 2020 et accordée par l'ensemble des membres du conseil.

Examen divers devis

✓ Dépannage sur le réseau d'éclairage public, postes P6 et P25 suite à la tempête de décembre 2019.

Monsieur le Maire présente le devis du Syndicat d'Energies du Gers qui propose le financement suivant :

Montant -----	2139 € 72
Subvention du SDEG -----	641 € 92
Reste à charge commune -----	1497 € 80

Accord du conseil municipal.

✓ Diagnostic accessibilité aux personnes handicapées – Local ancien dojo – avenue des Pyrénées

Monsieur le Maire explique que lors de l'élaboration de l' Ad'AP, le local de l'ancien dojo avait été omis dans le plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux. Afin de régulariser et d'inclure ce site dans le cadre de l'aménagement général, un diagnostic est nécessaire et s'élève à la somme de 520 € HT et 624 € TTC.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

✓ Espace d'animation intergénérationnel

Monsieur le Maire donne la parole à M. Labadie, en charge des bâtiments communaux qui indique que le désenfumeur de la salle de l'espace d'animation, place des Arènes, avait été soulevé par un fort coup de vent et ne fonctionne plus. Afin de répondre aux normes de sécurité d'incendie et de secours exigées pour ce type de lieu, il est nécessaire de le remplacer. Aussi il présente le devis de la société Sécuris de Campuzan (65230) pour un montant HT de 2317.00 et 2780 €40 TTC.

Avis favorable.

Questions diverses

✓ Elections municipales du 28 juin

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 2^{ème} tour des élections municipales se tiendra comme prévu à l'ancienne salle des fêtes, Rue Saint Saturnin.

✓ Piscine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande émanant de M. Fabien LADET, titulaire du BEESAN qui souhaite, comme l'an passé, donner des cours de natation à la piscine municipale. Il ajoute que le site de la piscine pourrait être mis gratuitement à sa disposition dès l'ouverture et jusqu'au 30 septembre inclus, en dehors des heures d'ouverture au public et de l'utilisation par le groupe scolaire ou le CLSH de la communauté de communes Armagnac Adour le cas échéant.

Une convention interviendra. L'ouverture de la piscine se fera avec toutes les règles et consignes sanitaires nécessaires en cette période de Covid.

Le conseil municipal donne son accord.

✓ Pavillon bleu

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le courrier reçu du Comité Régional du Tourisme indiquant la nomination de la commune au Palmarès 2020 des sites labellisés Pavillon Bleu en Occitanie.

La ville d'Aignan, pour la baignade du lac de la forêt, fait partie des 3 lauréats pour la région Occitanie. Monsieur le Maire remercie les élus ayant participé à ce succès. Il restera à finaliser les actions devant s'y dérouler.

✓ Baignade du lac

Ouverture de la baignade prévue le 1^{er} juillet prochain sauf changement dû à l'épidémie de Covid 19.

✓ Espace Paul Fontan et Médiathèque

Les deux espaces fonctionnent à nouveau. Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui contribuent à leur bon fonctionnement.

✓ Eglise de Fromentas

Suite à une récente demande d'un élève architecte qui n'a pas pu être honorée, Monsieur le Maire indique que l'église de Fromentas, interdite au public, peut être éventuellement visitée avec l'autorisation du maire. Il demande à Mme Sarniguet de rapporter la clé de l'édifice en mairie pour faciliter ce type de démarches.

✓ Dégâts lieu-dit Lahitte suite à intempérie

Monsieur Garros signale des dégâts dûs à la cellule orageuse du jeudi 4 juin dernier qui a provoqué la chute d'un arbre sur sa maison. Il sollicite Monsieur le Maire afin qu'il fasse une demande de classement en catastrophe naturelle de la commune pour cet évènement. Monsieur le Maire lui précise qu'il doit transmettre un courrier en ce sens au secrétariat de mairie.

✓ Pétanque

Monsieur Payros informe que l'association a repris ses activités en respectant les consignes sanitaires et les gestes barrières.

✓ Cours d'Anglais

Monsieur Barnadas, président de la FCPE rappelle à l'assemblée que Mme Sarniguet l'avait interpellé au nom de certains parents d'élèves surpris que l'activité de cours d'anglais ne reprenne pas. Il ajoute qu'à ce jour aucun parent ne l'a contacté à ce sujet.

✓ **Espa**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il a signé avec l'ESPA un nouveau contrat de mise à disposition d'un salarié. Monsieur Julien Darroux a été mis à disposition par l'ESPA il rejoint les services techniques de la mairie.

✓ **Rue de l'Abbé Monlezun**

Le sujet a été évoqué à plusieurs reprises devant les élus, qui, s'ils le souhaitent, ont accès au dossier. Monsieur le Maire rappelle à nouveau que la commune n'est pas concernée par l'éboulement des maisons de la rue de l'abbé Monlezun. Ce dossier est une affaire privée qui doit se régler entre les propriétaires riverains et leurs assureurs respectifs. Un expert a été nommé par le tribunal, à la demande de la communauté de communes Armagnac Adour qui a la charge des immeubles en péril sur le territoire. L'expert a rendu son rapport en proposant les mesures provisoires à réaliser par les propriétaires pour pouvoir mettre fin au péril. Ce n'est pas pour autant que la mairie d'Aignan et la Communauté de Communes qui suivent ce dossier, sont restées indifférentes à ce sujet.

Les propriétaires ont été informés des relances effectuées à plusieurs reprises par la mairie auprès de leurs compagnies d'assurance respectives.

Puis Monsieur le Maire remercie les élus pour leur collaboration tout au long de ce mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures 20 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 15 Juin 2020 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 15 juin 2020

Le Maire,
Philippe BARATAULT